



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les entreprises des industries de défense

Service producteur : Ministère des Armées, Observatoire Économique de la défense (OED)

Opportunité : avis favorable émis le 11 octobre 2016 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 14 mars 2018 - Commission « Entreprises »

Descriptif de l'opération

Ce projet d'enquête s'inscrit dans le cadre du nouveau projet du service statistique du ministère des Armées : Observatoire Économique de la Défense (OED), soumis à l'Insee et à l'Autorité de la Statistique Publique (ASP). Jusqu'à maintenant, aucune enquête du système statistique public ne collecte une information précise sur le volet militaire de l'activité des entreprises en France. Les statistiques sectorielles existantes ne permettent pas de rendre compte de la réalité des industries de la défense : il n'existe pas de secteur d'activité « Défense » dans la Naf. Les statistiques produites par les organismes professionnels, français ou européens, n'apportent pas les exigences en matière de qualité statistique et ne portent que sur les seuls adhérents à ces organismes.

Le ministère des Armées a mis en place de nombreux dispositifs pour suivre l'activité de ses partenaires industriels. Il existe auprès de chacune des directions du ministère un ensemble de répertoires d'entreprises, qui ne sont pas partagés et qui donnent une connaissance partielle des entreprises de la défense. L'Observatoire Économique de la Défense (OED), souhaite disposer d'un système d'information unifié qui permettra de couvrir l'ensemble du champ de la défense et de répondre au besoin d'informations statistiques relatif à ces entreprises.

La force de cette nouvelle enquête sera de collecter pour la première fois l'intégralité de l'activité de ces entreprises (y compris l'activité militaire, dont celle sous secret défense). Plus précisément, il sera possible de distinguer les efforts civils, de sécurité et militaires en matière de chiffre d'affaires, et de répertorier les activités de défense par segment et domaine : types de marchés militaires, existence de R&D dans l'activité militaire etc...

La cible de l'enquête sera les sociétés non micro-entreprises (unités légales) de France entière (Hors COM), quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire. Le champ sera celui des industries de défense.

.../...

L'enquête interrogera les entreprises présentes dans le répertoire Sandie, qui regroupe les entreprises en lien avec la défense recensées chaque année sur le territoire national. En complément, elle interrogera, d'une part, exhaustivement les entreprises ne figurant pas dans le répertoire Sandie mais dans les secteurs abritant potentiellement un nombre conséquent d'entreprises de défense (secteurs dans lesquels la part des entreprises du répertoire Sandie est supérieure ou égale à 40 %) et, d'autre part, aléatoirement par sondage un échantillon d'entreprises ne figurant pas dans le répertoire Sandie mais dans les secteurs abritant potentiellement un nombre réduit mais significatif d'entreprises de défense (secteurs dans lesquels la part des entreprises du répertoire Sandie est supérieure à 10 % et inférieure à 40 %). Au total, 9 950 unités légales seront interrogées.

La collecte aura lieu au deuxième semestre de chaque année (première année : 2018) et tous les trois ans. Elle se fera par l'envoi par voie postale d'un questionnaire auto-administré.

Un comité de pilotage interne au ministère des Armées sera constitué pour suivre le déroulement du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure.

Les groupements professionnels y seront associés, ainsi que la direction générale de l'armement (DGA) et la mission PME.

L'enquête donnera lieu à des résultats publiés dans la revue de l'OED « Écodef Statistiques ». Des résultats agrégés par activité seront mis en ligne sur le site du ministère.

Justification de l'obligation :

L'enquête sur les entreprises des industries de défense a reçu un avis d'opportunité favorable de la commission « Entreprises et stratégies de marché » le 11 octobre 2016. Elle vise à déterminer les contours de la Base Industrielle et Technologique de la Défense (BITD), dont la vitalité est considérée comme un enjeu de souveraineté nationale dans la revue stratégique de Défense et de sécurité nationale de 2017, qui définit les objectifs de la politique de défense et les grands choix en matière de sécurité des français (Point 21.8 de la Revue « Stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 »).

L'objectif principal de cette enquête est de connaître le chiffre d'affaires militaire des entreprises. À ce jour, ce chiffre d'affaires est mal connu. La connaissance du chiffre d'affaires militaire permet de déterminer le taux de dépendance des entreprises à l'activité militaire et ainsi d'approcher la performance de ces entreprises en matière d'innovation, de rentabilité, de stratégie d'endettement, de comportement à l'export, etc.

L'enquête est aussi l'occasion d'améliorer la connaissance sur le chiffre d'affaires lié aux marchés de la sécurité. Les organisations professionnelles rencontrées ont jugé cet aspect très important et sont convaincues de l'interdépendance croissante entre marchés militaires et de sécurité.

Il s'agit de la première enquête de statistique publique sur cette thématique en France et de la première enquête de statistique publique menée par l'OED.

Cette enquête vise à la fois à consolider le système statistique existant sur la BITD, basé à ce jour sur des sources administratives et à faire progresser la connaissance statistique sur les industries de défense, domaine encore méconnu de notre système productif.

De plus, elle a vocation à être la pierre angulaire d'un dispositif statistique valorisant les données de la statistique publique recueillies par dispositifs d'enquêtes ou par sources administratives, et ce de façon à éclairer le débat public sur les caractéristiques des entreprises de la BITD et faire ainsi l'économie de la mise en place de nouvelles enquêtes thématiques ad hoc.

L'enquête sur les entreprises des industries de défense est structurée de façon à se conformer aux mesures pour alléger la charge administrative des entreprises. Le questionnaire est volontairement court avec quatre questions, cinq en comptant celle sur le temps de réponse.

Elle se déroulera seulement tous les trois ans.

Son champ est volontairement restreint. Elle concerne le seul secteur manufacturier et elle n'interroge pas les très petites entreprises (TPE), les micro-entreprises et les entrepreneurs individuels étant exclus du champ de l'enquête.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Comité du label émet les recommandations suivantes

Remarques générales

Compte tenu du sujet et du domaine, le Comité rappelle au service la nécessité de veiller à ce que le secret statistique soit bien maintenu sur tous les objets statistiques dont l'Observatoire économique de la défense (OED) est maître d'ouvrage.

Le Comité du label note avec satisfaction la décision du service d'intégrer les Dom dans le champ de l'enquête.

Le Comité du label invite le service à rédiger un document clarifiant les fonctions et le contenu des différentes sources sur lesquelles le service s'appuie pour réaliser l'enquête. Il s'agira d'éclaircir ce que sont la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) et le « répertoire » Sandie (Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises) et d'en définir le contenu. Le service devra clarifier la méthode de constitution de la BITD à partir de Sandie et préciser l'articulation entre l'enquête et la BITD, tant en termes d'échantillonnage (toutes les entreprises de la BITD sont-elles interrogées ?) que de retour d'informations de l'enquête vers la BITD (enrichissement en termes de données et/ou en termes d'unités légales ?) .

Un éclaircissement sur le contenu des fichiers administratifs des entreprises de défense gérés par les trois directions du ministère et des enquêtes auprès des adhérents des fédérations professionnelles, et leur articulation avec la présente enquête, devra également être développé.

Pour faciliter les relances, le Comité suggère au service de prendre attache avec les réseaux et les fédérations professionnelles, afin que ceux-ci l'aident en mobilisant et motivant leurs adhérents à répondre à l'enquête.

Le Comité invite le service à informer le Cnis de sa décision d'augmenter sensiblement la taille de l'échantillon, passant d'un effectif annoncé en septembre 2016 et figurant dans l'avis d'opportunité, de 4 200 unités légales, à la taille finale retenue après une analyse plus fine de la méthodologie et du champ de l'enquête, soit 9950 unités légales. Il devra également transmettre au Cnis une version réactualisée de la fiche de présentation de l'enquête.

Par ailleurs, le Comité indique au service que la prochaine édition de l'enquête devra être soumise à un nouveau passage en Commission thématique du Cnis, l'avis d'opportunité délivré pour cette première enquête ne couvrant que l'année 2018.

Le Comité du label recommande au service d'être vigilant sur la définition du champ exact du champ de l'enquête lors de la diffusion des résultats. Il suggère par ailleurs que les résultats soient présentés aux syndicats de salariés.

Méthodologie

Le Comité invite le service à rédiger une note complète reprenant certains aspects de la méthodologie, à éclaircir : allocations par strate, imputation par régression (tout en respectant les contraintes de bornes), correction de la non-réponse totale, correction de la non-réponse partielle et calage. Il l'encourage à poursuivre à cette fin ses consultations auprès du département des méthodes statistiques (DMS) de l'Insee.

Protocole de collecte

Lettres-avis et questionnaire

Les lettres-avis et le questionnaire dans leur version définitive, prenant en compte l'ensemble des remarques émises dans le rapport du prélabel et en séance (détaillées dans le relevé de décisions), devront être adressées au secrétariat du Comité du label avant le lancement de la collecte.

Sur le questionnement, en particulier, le Comité recommande de porter les années de référence à 2016 et 2017 au lieu de 2015 et 2016 : des années de référence trop anciennes par rapport à la date de collecte risquent en effet d'entraîner des biais de mémoire et seraient susceptibles d'altérer la bonne image du service. Le service étudiera l'éventualité d'avoir deux étapes de publications relatives à 2017, en fonction de la date de la mise à disposition des données Fare. Il lui est aussi suggéré d'étudier la possibilité de demander un chiffre d'affaires en clair.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l' « Enquête sur les entreprises des industries de défense » pour l'année 2018, assorti de la proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2018
--

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Nicole Roth